

SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP 40 ESG

Rapport annuel au 15 mars 2022

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	4
Chiffres comptables	5
Inventaire et transactions	9
Notes aux états financiers	13
Rapport de performance	14
Rapport abrégé de la société d'audit	15



Quai de l'Île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Florian MAGNOLLAY
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Oren-Olivier PUDER
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Frédéric NICOLA, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
1212 Grand-Lancy

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

1) Modification du contrat de fonds et création d'une classe de parts

Des modifications du contrat de fonds ont été publiées le 1^{er} octobre 2021 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Ces modifications ont porté sur :

- la dénomination du fonds (modifiée de *Synchrony LPP 40 SRI* en *Synchrony LPP 40 ESG*) ;
- la politique de placement (complément en lien avec la stratégie de durabilité mise en œuvre)
- la fréquence d'émission et de rachat des parts (passage d'hebdomadaire à quotidien, désormais chaque jour ouvrable bancaire, du lundi au vendredi).

Par la même publication du 1^{er} octobre 2021, les porteurs de parts ont été informés des modifications suivantes dans les conditions d'émission et de rachat des parts :

- le déplacement de l'heure-limite de réception des ordres (au lieu de 11h00, désormais 9h30) ;
- la modification du cycle de règlement (de 3 jours ouvrables [T+3] à 2 jours ouvrables [T+2])

Ces modifications dans les conditions d'émission et de rachat des parts ont été intégrées dans le prospectus.

Par ailleurs, la classe de parts J a été créée au sein du fonds. Les conditions d'accès à cette nouvelle classe de parts figurent dans le contrat de fonds (§ 6 chiffre 5). La classe de parts J n'est pas ouverte à la date du présent rapport.

Les modifications du contrat de fonds et la création de la nouvelle classe de parts J ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 11 novembre 2021, avec entrée en vigueur au 16 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 16 novembre 2021 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Les modifications dans les conditions d'émission et de rachat des parts sont entrées en vigueur à compter des valeurs nettes d'inventaire du 16 novembre 2021.

2) Modification du jour de calcul des ordres de souscription et de rachat

A compter des valeurs nettes d'inventaire du 14 avril 2022, les ordres de souscription et de rachat des parts du fonds sont traités le deuxième jour ouvrable bancaire suivant le jour de passation des ordres (au lieu du jour ouvrable bancaire suivant).

Les porteurs de parts en ont été informés par une publication du 8 avril 2022 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Toutes les conditions d'émission et de rachat des parts du fonds sont publiées dans le prospectus (cf. chiffre 5.2).

Utilisation du revenu net au 15 mars 2022

Date Ex VNI : 15/06/2022

Date de paiement : 17/06/2022

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe A	Non	7	CHF	0.85	0.2975	0.5525	0.5525
Classe I	Non	13	CHF	0.70	0.245	0.455	0.455

Capitalisation du revenu

Capitalisation au : 15/03/2022

Classe	Affidavit	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés en Suisse et à l'étranger	
			Rendement imposable	35% Impôt anticipé récupérable
Classe B ¹⁾	Non	CHF	0.81059	0.00000 ¹⁾

¹⁾ La direction du fonds a déclaré l'impôt anticipé à l'Administration fédérale des contributions (AFC) de sorte que vous n'avez pas à soumettre de demande de remboursement de cet impôt auprès de l'AFC.

Chiffres comptables

Aperçu	Devise		16.03.21	16.03.20	16.03.19
			15.03.22	15.03.21	15.03.20
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	CHF	45'081'787.95	36'554'606.34	24'475'474.67
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe A	CHF	1'506'327.48	2'145'092.80	1'948'501.28
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe A	CHF	112.55	116.80	101.43
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe A		1.54%	1.56%	1.37%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe B	CHF	41'293'424.55	33'447'500.97	21'928'478.98
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe B	CHF	117.35	120.56	103.57
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe B		1.49%	1.55%	1.37%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe I	CHF	2'282'035.92	962'012.57	598'494.41
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe I	CHF	110.04	113.71	98.60
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe I		1.20%	1.26%	1.08%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune (Valeurs vénales)	15.03.22	15.03.21
Avoirs en banque		
à vue	547'926.85	767'764.61
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	44'517'215.56	35'777'924.87
Autres actifs	47'748.75	33'699.65
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	45'112'891.16	36'579'389.13
Engagements envers les banques à court terme	-188.78	-138.15
Autres engagements	-30'914.43	-24'644.64
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	45'081'787.95	36'554'606.34

Evolution du nombre de parts de la classe A	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Position au début de la période comptable		18'366	19'210
Parts émises		962	2'596
Parts rachetées		-5'944	-3'440
Position à la fin de la période comptable		13'384	18'366

Evolution du nombre de parts de la classe B	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Position au début de la période comptable		277'427	211'736
Parts émises		96'853	83'089
Parts rachetées		-22'386	-17'398
Position à la fin de la période comptable		351'894	277'427

Evolution du nombre de parts de la classe I	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Position au début de la période comptable		8'460	6'070
Parts émises		12'290	2'390
Parts rachetées		-12	0
Position à la fin de la période comptable		20'738	8'460

Variation de la fortune nette du fonds		
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	36'554'606.34	24'475'474.67
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-30'499.20	-30'943.00
Solde des mouvements de parts	10'197'814.08	7'826'237.47
Résultat total	-1'640'133.27	4'283'837.20
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	45'081'787.95	36'554'606.34

Compte de résultat	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		0.00	0.03
Intérêts négatifs		-5'066.09	-2'919.32
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		310'896.21	302'394.67
Rétrocessions sur fonds de placement		183.55	0.00
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		-16'162.10	-7'294.49
Total des revenus		289'851.57	292'180.89
Charges			
Intérêts passifs		-101.97	-112.54
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-379'995.48	-269'754.18
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		5'288.27	1'757.27
Total des charges		-374'809.18	-268'109.45
Résultat net avant ajustements		-84'957.61	24'071.44
Ajustements fiscaux *		395'853.82	278'323.23
Résultat net		310'896.21	302'394.67
Gains et pertes de capital réalisés		978'925.64	31'527.16
Résultat réalisé		1'289'821.85	333'921.83
Gains et pertes de capital non réalisés		-2'929'955.12	3'949'915.37
Résultat total		-1'640'133.27	4'283'837.20

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

	Période comptable	16.03.21	16.03.20
Utilisation du résultat de la classe A		15.03.22	15.03.21
Résultat net		11'209.69	21'063.17
Report de l'année précédente		452.21	1'428.24
Résultat disponible pour être réparti		11'661.90	22'491.41
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		11'376.40	22'039.20
Report à compte nouveau		285.50	452.21
Total		11'661.90	22'491.41

	Période comptable	16.03.21	16.03.20
Utilisation du résultat de la classe B		15.03.22	15.03.21
Résultat net		285'241.82	272'734.60
Résultat disponible pour être réparti		285'241.82	272'734.60
Revenus thésaurisés (non distribués)		285'241.82	272'734.60
Total		285'241.82	272'734.60

	Période comptable	16.03.21	16.03.20
Utilisation du résultat de la classe I		15.03.22	15.03.21
Résultat net		14'444.70	8'596.90
Report de l'année précédente		361.61	224.71
Résultat disponible pour être réparti		14'806.31	8'821.61
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		14'516.60	8'460.00
Report à compte nouveau		289.71	361.61
Total		14'806.31	8'821.61

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					4'744'817.10	10.51
IE00B2RHVR18	Vanguard Global Bond Index Fund Hedged CHF Cap.	37'000	CHF	128.2383	4'744'817.10	10.51
Irlande					4'744'817.10	10.51
Valeurs mobilières non cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					39'772'398.46	88.17
CH0004015290	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Equity	25'250	CHF	104.79	2'645'947.50	5.87
CH0016431741	Pictet CH - CHF Bonds Tracker -I dy-	6'900	CHF	993.2197	6'853'215.93	15.20
CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	46'000	CHF	91.14	4'192'440.00	9.29
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	14'000	CHF	146.36	2'049'040.00	4.54
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	11'000	CHF	96.73	1'064'030.00	2.36
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI® -I-	15'000	CHF	150.69	2'260'350.00	5.01
CH0336870537	Synchrony Swiss Real Estate Economy Fund of Funds -M-	18'600	CHF	128.20	2'384'520.00	5.29
CH0360417510	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony High Dividend Swiss Stock -M-	7'250	CHF	123.27	893'707.50	1.98
Suisse					22'343'250.93	49.54
FR0011525534	LBPAM Funds SICAV - Tocqueville Croissance Euro I	220	EUR	4'634.05	1'053'236.15	2.33
France					1'053'236.15	2.33
IE00B435MP83	BNY Mellon Euroland Bond Fund Classe -I- Hedged CHF	1'650'000	CHF	1.2833	2'117'445.00	4.69
IE00BF1T6T10	Brown Advisory US Sustainable Growth Fund USD -B-	227'500	USD	21.16	4'532'046.16	10.05
Irlande					6'649'491.16	14.74
LU0384410279	Vontobel Fund - mtx Sustainable Asian Leaders (Ex-Japan) -I-	4'700	USD	416.42	1'842'581.46	4.08
LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	28'000	CHF	98.29	2'752'120.00	6.11
LU1111703390	JSS Sustainable Equity - Global Thematic I USD	9'900	USD	132.75	1'237'277.13	2.74
LU1162219346	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) Liqueoptimum (CHF) I Cap.	2'500	CHF	97.53	243'825.00	0.54
LU1203833881	Mirabaud SICAV-Sustainable Global Focus Classe -I- Cap. EUR	8'900	EUR	283.02	2'602'252.86	5.77
LU2052475725	Mandarine Active -F- Cap.	96	EUR	10'570.57	1'048'363.77	2.32
Luxembourg					9'726'420.22	21.56

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	547'926.85	1.21
Parts d'autres placements collectifs	44'517'215.56	98.68
Autres actifs	47'748.75	0.11
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	45'112'891.16	100.00
Engagements envers les banques à court terme	-188.78	
Autres engagements	-30'914.43	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	45'081'787.95	

Cours de change	EUR	1 = CHF 1.0331
	GBP	1 = CHF 1.2302
	USD	1 = CHF 0.94145

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0.00
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0.00
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0.00
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0.00
Montant du compte prévu pour être réinvesti		285'241.82
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0.00
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0004015290	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Equity	4'500	2'950
CH0016431741	Pictet CH - CHF Bonds Tracker -I dy-	2'000	0
CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	14'500	1'500
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	8'350	850
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	1'900	0
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI® -I-	4'050	11'300
CH0336870537	Synchrony Swiss Real Estate Economy Fund of Funds -M-	3'850	250
CH0360417510	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony High Dividend Swiss Stock -M-	750	250
FR0011525534	LBPAM Funds SICAV - Tocqueville Croissance Euro I	220	0
IE00B2RHVR18	Vanguard Global Bond Index Fund Hedged CHF Cap.	7'350	10'850
IE00B435MP83	BNY Mellon Euroland Bond Fund Classe -I- Hedged CHF	1'650'000	0
IE00BF1T6T10	Brown Advisory US Sustainable Growth Fund USD -B-	65'500	33'000
LU0384410279	Vontobel Fund - mtX Sustainable Asian Leaders (Ex-Japan) -I-	2'150	0
LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	6'800	0
LU1111703390	JSS Sustainable Equity - Global Thematic I USD	10'150	250
LU1203833881	Mirabaud SICAV-Sustainable Global Focus Classe -I- Cap. EUR	3'255	3'755
LU2052475725	Mandarine Active -F- Cap.	96	0

Positions fermées en cours de période comptable

Parts d'autres placements collectifs

FR0011352160	Mandarine Active Classe I	123	123
LU1301026206	Sycomore Fund SICAV - Happy (a) Work -I- Cap.	450	9'700

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY LPP FUNDS – Synchrony LPP 40 ESG	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des distributeurs
Classe A	1.10%*	Max. 2.50%
Classe B	1.10%*	
Classe I	0.80%*	

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe du fonds résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du fonds revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du fonds attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2019	2020	2021	2022 au 15 mars
Performance :					
– Classe A (lancée le 10.12.14)	%	14.00	4.18	8.75	-9.36
– Classe B (lancée le 07.02.07)	%	14.01	4.17	8.75	-9.36
– Classe I (lancée le 26.08.09)	%	14.32	4.47	9.06	-9.31
Performance de l'indice de référence : Pictet LPP 2000 - 40©	%	12.36	3.39	7.07	-6.47

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
3. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements **SYNCHRONY LPP FUNDS** avec les compartiments suivants :

- Synchrony LPP Bonds
- Synchrony LPP 25
- Synchrony LPP 40
- Synchrony LPP 40 ESG
- Synchrony LPP 80

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2022.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2022 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Santiago Ramos
Expert-réviser agréé

Genève, le 28 juin 2022

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC